

INSTRUCTION EURONEXT 1-01
Modifiée le 29 février 2008

Entrée en vigueur des règles de marché d'Euronext
Date d'émission : 29 février 2008

Objet : Entrée en vigueur des règles de marché d'Euronext

Service : Juridique, Réglementation, Audit des membres et Affaires européennes ("LRCEA")

Date de parution : 29 février 2008
Date d'entrée en vigueur : 3 mars 2008

La présente instruction, émise conjointement par les entreprises de marché d'Euronext, précise certaines modalités d'entrée en vigueur des Règles en application de l'article 1801 du Livre I des Règles de marché d'Euronext.

Les termes commençant par une majuscule dans la présente instruction ont le sens qui leur est donné dans le chapitre 1 du Livre I des Règles d'Euronext.

*

* *

1. Euronext modifie le chapitre 6 de ses Règles de marché en supprimant l'article 6801/2 à effet du 3 mars 2008, afin de rendre possible l'admission sur Euronext Lisbonne de Titres qui n'ont pas encore été effectivement émis ou réglés-livrés (« As if and When issued/delivered »). Cette faculté existait déjà sur les autres marchés d'Euronext.
2. Les nouvelles règles sont publiées ce 29 février 2008 et seront mises en ligne à compter de ce jour sur le site d'Euronext (www.euronext.com).
3. La présente instruction annule et remplace la version de l'instruction 1-01 du 21 décembre 2007.

*

* *